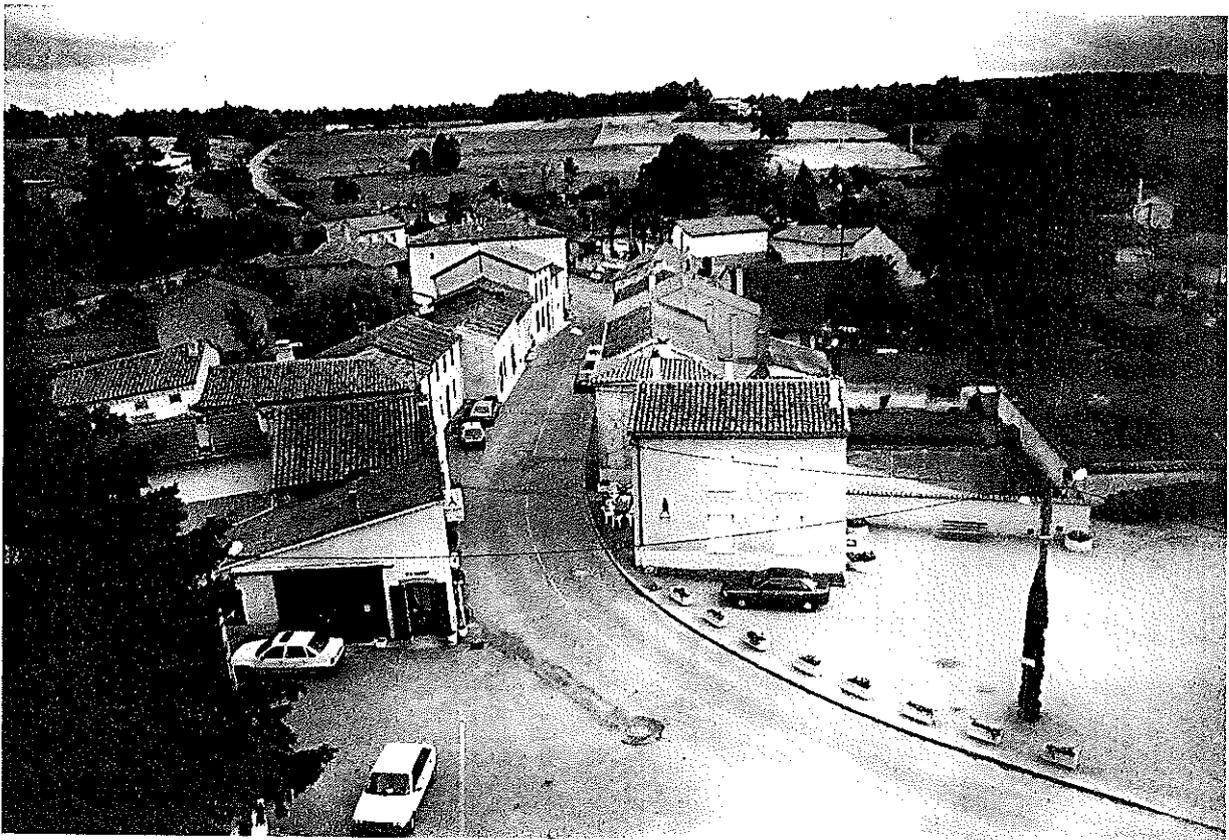


L' ECHO DU LIGNON



BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 1993

N° 9

MEMENTO PRACTIQUE

POMPIERS	18 00 77 27 04 48
GENDARMERIE	17 00 77 27 07 80
E.D.F URGENCES - DEPANNAGE	77 27 07 20
E.D.F. RENSEIGNEMENTS	77 27 43 50
CISE	77 65 40 33
ECOLE	77 27 83 48
MEDECINS A FEURS	
CABINET DE GROUPE	77 27 06 06
Docteur Jacques MOULARD	Docteur Françoise NENOT
Docteur Jean Luc BRUNET	
CABINET MEDICAL	77 26 05 17
Docteur Jacques PETIT	Docteur Jean Paul JURINE
- Docteur Sylvie FAIVRE	77 27 04 80
- Docteur Jean Pierre SOSIAS	77 27 05 33
- Docteur Laure GAUTHIER LAMBERT	77 27 05 50
- Docteur Philippe PEYRARD	77 27 02 98
STANDARD DOCTEUR DE GARDE	77 27 02 02
CENTRE HOSPITALIER DE FEURS	Standard 77 27 54 54 Urgences 77 27 52 00
Monsieur le Maire	77 27 82 80
Monsieur le Premier Adjoint	77 27 84 10
Mairie de Poncins	Téléphone 77 27 80 09 Télécopie 77 27 86 94

Heures d'ouverture de la Mairie :

- | | |
|------------------|----------------|
| - Lundi et Jeudi | de 15 H à 17 H |
| - Mardi | de 15 H à 18 H |
| - Vendredi | de 15 H à 19 H |

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette 9^e édition du Bulletin Municipal n'est pas un numéro ordinaire :

En effet, à l'occasion de l'élaboration de la Carte Communale de notre village il nous est venu l'idée de vous faire découvrir le "Rapport de Présentation" de Poncins.

Ce document a été réalisé, sous l'égide du Conseil Municipal, à l'issue de l'étude menée par le Service Aménagement et Equipement des Collectivités Locales de la Direction Départementale de l'Equipement.

Vous trouverez dans ce rapport les rubriques suivantes :

A - PRESENTATION ET ANALYSE

=====

1) Histoire :

Historique de Mademoiselle M. GONON

Le patrimoine archéologique (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

2) Situation et cadre physique :

- * Poncins au centre de la Plaine du Forez
- * Poncins et ses infrastructures routières
- * Poncins une commune rurale à vocation agricole structurée par ses cours d'eau
- * Poncins coeur d'un site naturel riche et diversifié
- * Poncins un bourg structuré de quelques hameaux importants, un habitat épars conséquent

3) Démographie :

- * Evolution de la population
- * Mouvements démographiques
- * Structure de la population

4) Habitat

5) Economie

- * Agriculture
- * Autres activités

6) Loisirs et Services

B - PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET JUSTIFICATION DES ZONES

=====

** Les zones constructibles : Zones C*

- Le Bourg
- Le Hameau des Varennes
- La Croix Blanche
- Les Rôties, La Beaugendre
- Vizézy
- Bruliolles
- Goincet

** Les zones agricoles : Zones A*

** Les zones naturelles : Zones N*

C - TABLEAU DES SUPERFICIES ET ESTIMATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL

=====

** Capacité d'accueil des zones constructibles*

** Superficie des zones*

Nous vous rappelons que les cartes représentent de manière sommaire les différentes zones. Si vous souhaitez connaître précisément les limites des parcelles concernées nous vous invitons à venir consulter les documents en Mairie.

Nous espérons que vous apprécierez ce "numéro spécial" et vous informons que vous retrouverez "L'Echo du Lignon" et ses rubriques habituelles lors du prochain numéro.

Bonnes vacances à tous !

*Le Maire
Julien Duché*

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Commune de **PONCIN**, Canton de Boën.

	GRADES (Div ^m Centésimales)	DEGRES (Div ^m Sexagésimales)
LATITUDE N.	50° 81' 1"	45° 43' 45"
LONGITUDE E.	2° 2' 83"	1° 48' 32"
ALTITUDE au-dessus du niveau de la mer	367 ^m 3 (Clocher S ^d)	

BASSIN DE LA LOIRE
Renseignements fournis par la Société de Géographie de LYON.

1. Historique

* Les origines de Poncins, selon Marguerite Gonon, historienne

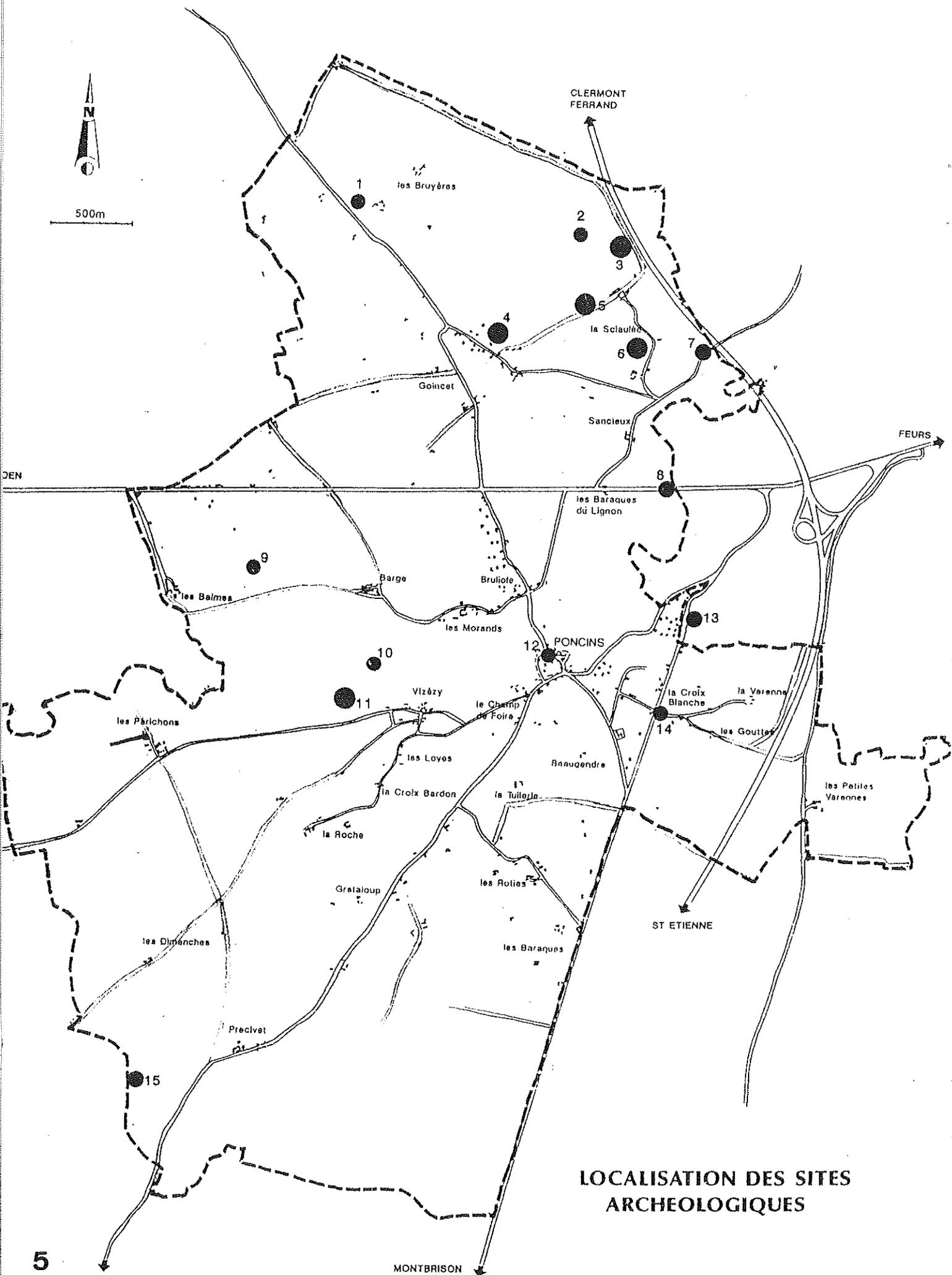
Les "origines" de Poncins ? Je pense que seul Dieu le Père, ou l'Étre Suprême - les connaît. Poncins est né sur les bords du Lignon, qu'on passait sur une planche (en allant ou venant de S.^e-Fay-S.-Sulpice ou de Boën. Le nom indique une origine gallo romaine : le domaine de PONCINUS. Poncins est le diminutif du "prénom" latin Poncius (Ponce Pilate; Ponce ou Pons fut porté pendant tout le m. âge comme prénom). Le village a tout jours été une petite seigneurie, aux mains des Lariveu au XIV^e s. Par achats et héritages successifs, Poncins de vint la seigneurie ^{ou la domanie} des Montagne ou Montaigne jusqu'à environs de 1955. Les [Montagne de] Poncins subsistent à S.-Cyr les Vignes.

Poncins a fait partie du canton de Boën pour la seule raison qu'on pouvait facilement franchir le Lignon, sauf crue exceptionnelle, alors que pour atteindre Feurs il fallait franchir la Loire, sur laquelle il n'y avait pas de pont : deux bacs jusqu'au XIX^e s., puis un pont suspendu jusqu'en 1924. Il faudra attendre fin de la guerre 39-45 pour que l'administration aperçoive de l'existence de ce pont; d'où notre changement de canton: pas plus malin que ça!

Bon travail et bien à vous.

M. Gonon

Un pont en bois; les crues l'emportaient souvent.



LOCALISATION DES SITES ARCHEOLOGIQUES

* Le patrimoine archéologique

Sur le territoire de la commune sont répertoriés, par le service archéologique régional de nombreux sites qui traduisent une présence humaine fort ancienne :

- N° 1 - Gisement gallo-romain ? brique, tuile...
- N° 2 - Gisement gallo-romain : céramique, amphore, tuile, meule...
- N° 3 - Gisement 2ème âge du fer et gallo-romain : céramique, amphore Derssel, tuile...
- N° 4 - Gisement 2ème âge du fer et gallo-romain ; site de Goincet : fouilles, photos aériennes...
- N° 5 - Gisement âge du bronze et gallo-romain : céramique, monnaie, métal, petits objets...
- N° 6 - Gisement 1er âge du fer et gallo-romain : céramique, tuiles...
- N° 7 - Borne seigneuriale du XVème siècle.
- N° 8 - Gisement gallo-romain sous la RN 89 : céramique, amphore, tuiles...
- N° 9 - Enclos carré : repéré par photo aérienne, datation indéterminée.
- N° 10 - Gisement gallo-romain ? tuiles, céramique...
- N° 11 - Gisement gallo-romain : tuiles, céramique...
- N° 12 - Château mentionné au XIIème siècle.
- N° 13 - Gisement : chemin creux, probablement sur la voie Bollène, sur le territoire de la commune de Cleppé.
- N° 14 - Gisement : borne miliaire du carrefour de la Croix Blanche, voie Bollène.
- N° 15 - Gisement : mur gallo-romain, silex ?

Un site archéologique d'intérêt majeur : Goincet.

La plaine du Forez est incluse dans un programme de recherche de sites. Le site de "Goincet", de part les découvertes passées, présente un intérêt majeur du fait qu'à pu être prouvée une occupation humaine continue depuis l'époque gauloise. Les méthodes d'investigations archéologiques ne cessent d'évoluer. Aujourd'hui la fouille systématique en profondeur est réservée aux sites menacés (chantiers d'infrastructures, affouillements, constructions ...)

Dans les autres cas, l'investigation se compose essentiellement d'observations non destructives de surface notamment par des prises de vue aériennes sous conditions climatique et optique spéciales. Il est donc primordial de ne pas bouleverser le sous-sol et de ne pas procéder à des affouillements sans accord préalable. Les terrassements, pour réalisation de piscines, de sous sols ou de fondations profondes entre autres, sont à proscrire.

Le service archéologique régional, consulté sur tout projet de travaux ou de constructions, pourra être amené à prescrire soit une fouille préalable du sous sol, soient des prélèvements de sols, mesure préventive de conservation en rapport avec le projet, lesquelles étant légalement à la charge du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire.

2. Situation et cadre physique

Poncins, au centre de la plaine du Forez

Dans l'arrondissement de Montbrison, Poncins est l'une des 23 communes du canton de Feurs. Son territoire s'étend sur 2 063 hectares. Cette commune bénéficie de l'influence économique du chef lieu de canton FEURS dont elle est distante de 5 kms. Les communes territorialement limitrophes de Poncins sont :

à l'est, appartenant au canton de Feurs

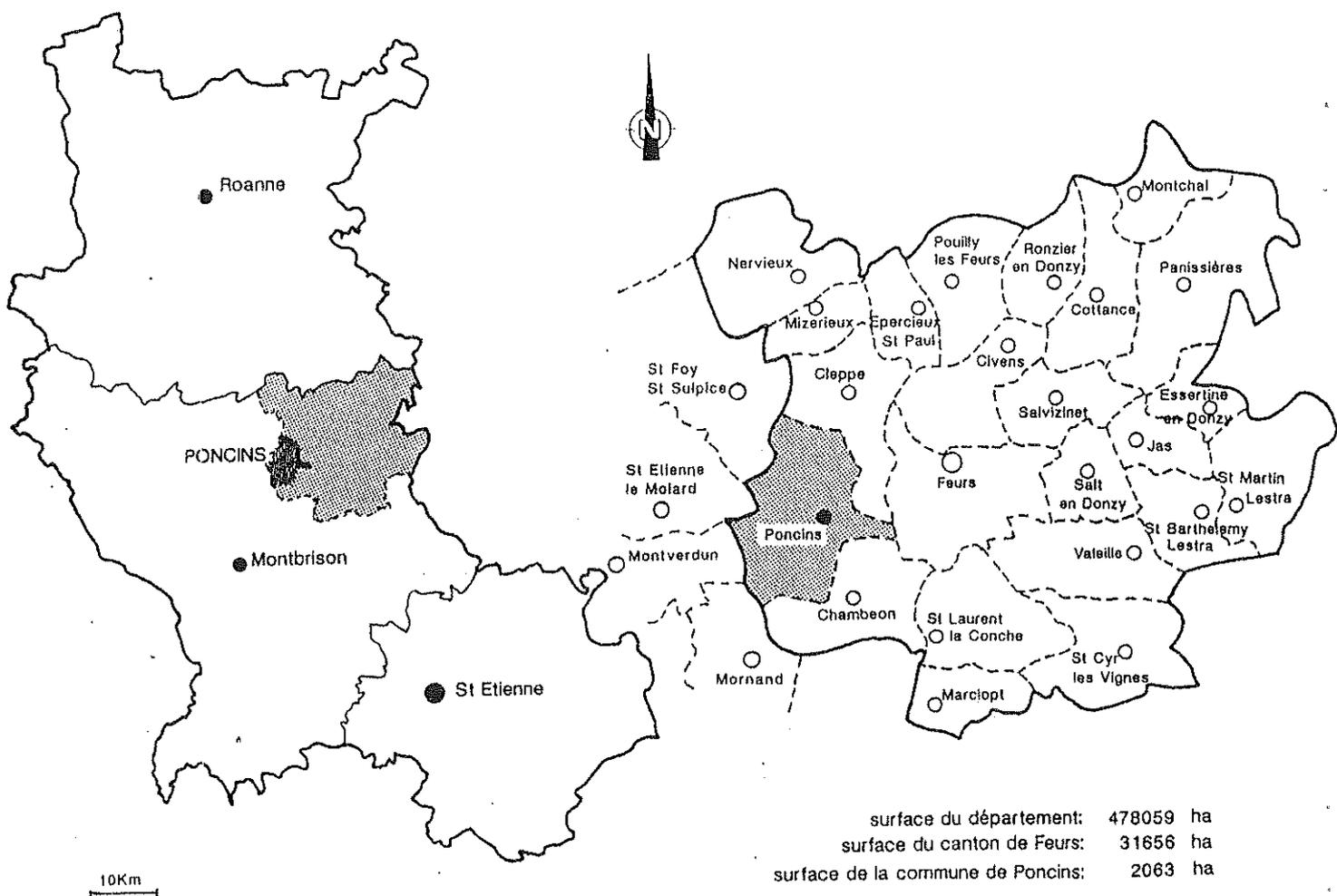
- . Cleppé
- . Feurs
- . Chambéon

au nord-ouest, appartenant au canton de Boën

- . Ste Foy St Sulpice
- . St Etienne le Molard
- . Montverdun

au sud-ouest, appartenant au canton de Montbrison

- . Mornand



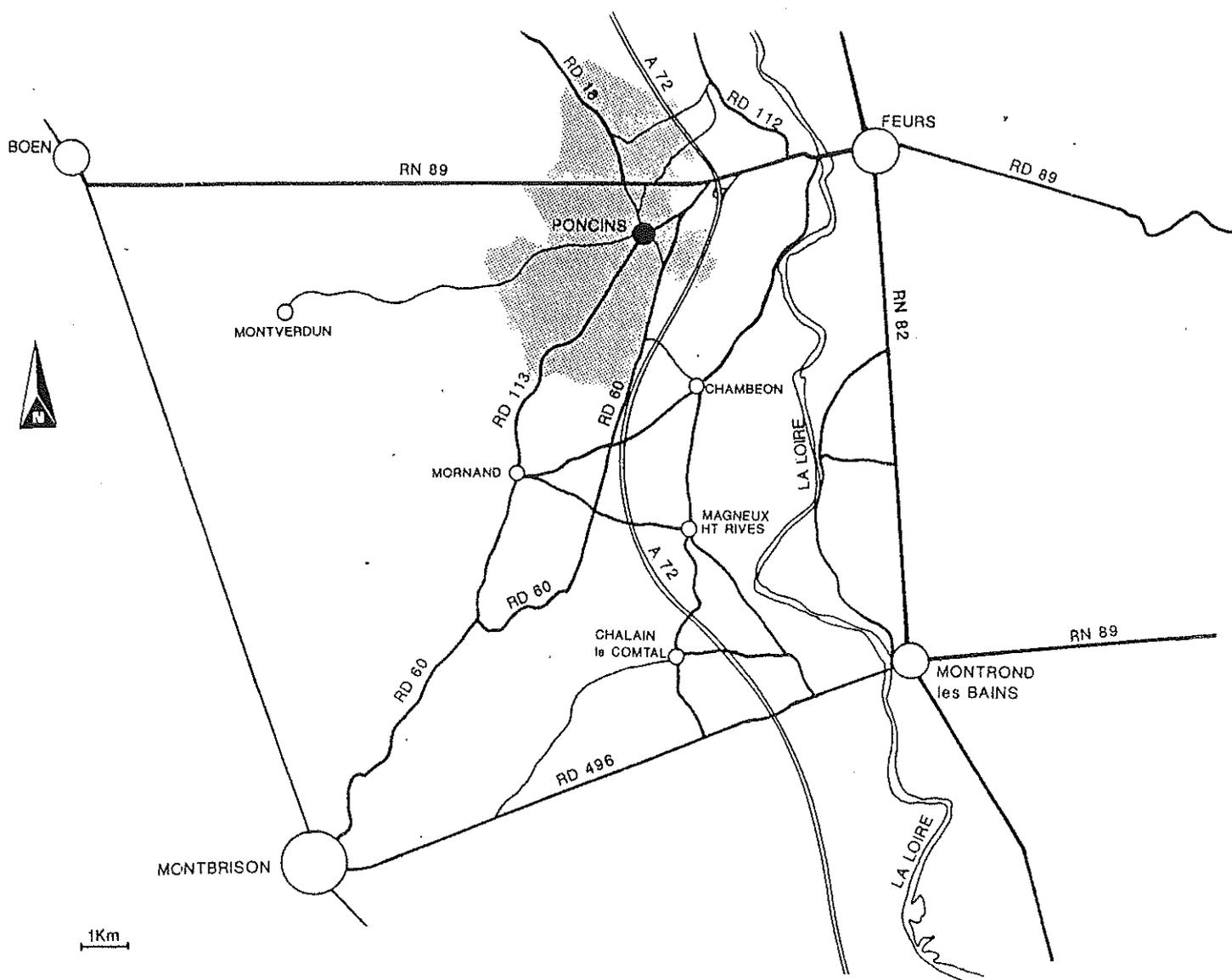
Poncins, traversée par les principales infrastructures routières du département

La route nationale N° 89, itinéraire Lyon-Bordeaux, traverse le territoire communal en Est-Ouest ; en frange Est de ce dernier est implantée l'autoroute A 72 St Etienne-Clermont-Ferrand. Celle-ci présente un échangeur complet avec la RN 89 à deux kilomètres du centre bourg.

Poncins supporte également plusieurs routes départementales :

- la RD 60 et la RD 113 qui convergent sur Montbrison.
- la RD 18, au nord de la RN 89, qui dessert le bourg de Ste Foy St Sulpice.

Ces différentes voies situent Poncins à moins de 5 minutes d'éloignement de Feurs, à moins d'un quart d'heure de Boën, de Montrond ou de Montbrison et à une demi-heure environ de St Etienne.



RESEAU VIAIRE LOCAL

Poncins, une commune rurale à vocation agricole structurée par ses cours d'eau

Poncins est implantée au centre de la plaine du Forez. Son relief présente néanmoins quelques ondulations et son altitude varie de 330 m aux Petites Varennes et à l'aval des berges du Lignon jusqu'à 389 m à la pointe Nord de la commune aux Bruyères.

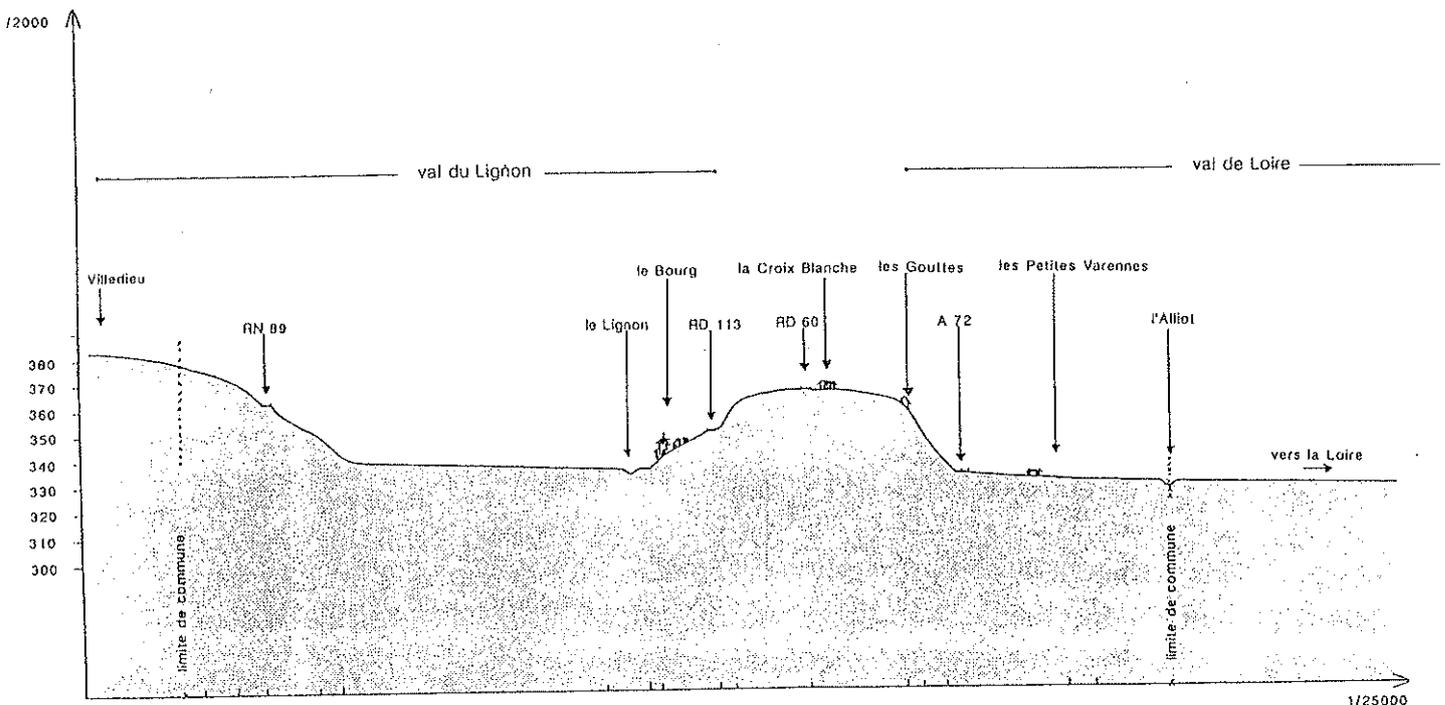
Quatre rivières traversent la commune, il s'agit du Lignon et de trois de ses affluents le Vizezy, l'Ailliot et le Gond.

. Le Lignon prend sa source dans le massif des Monts du Forez (Pierre sur Haute) et se jette dans la Loire sur la commune voisine de Cleppé à 4 kms du bourg de Poncins.

. Le Vizezy prend sa source également dans les Monts du Forez (commune de Roche) et se jette dans le Lignon à 500 m en amont du bourg de Poncins.

. De longueur moindre, l'Ailliot et le Gond présentent leur origine respectivement sur les communes voisines de Magneux Haute Rive et Ste Foy St Sulpice. Ils rejoignent le Lignon à Naconne (commune de Cleppé) d'une part et à Sancieux (Poncins) d'autre part.

Ces cours d'eau, soumis à des régimes hydrauliques irréguliers, peuvent se trouver en crue et quitter leur lit. Les hameaux concernés par les inondations des deux rivières sont ceux de Vizézy, les Morands, Bruliolle, les Loyes, ainsi que le secteur d'implantation des équipements sportifs communaux.



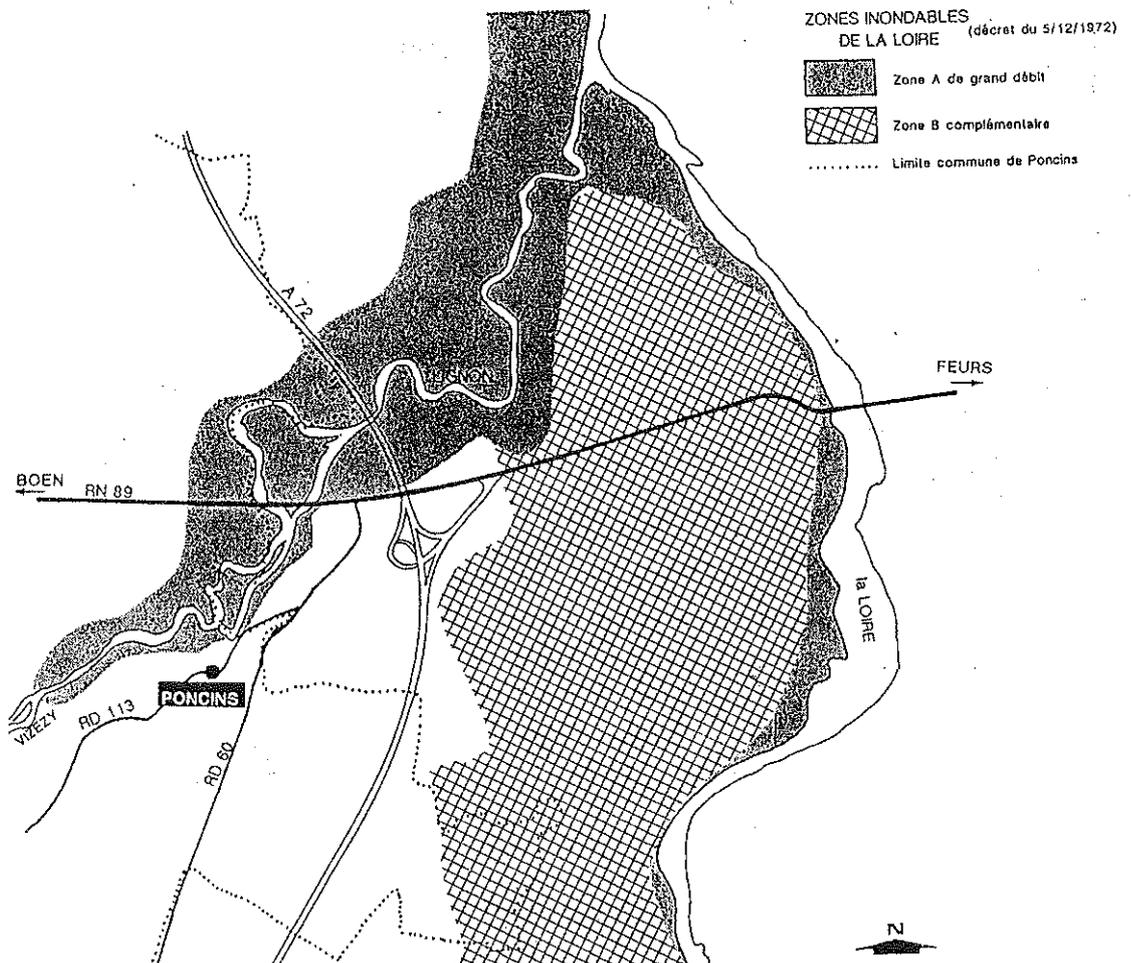
coupe OUEST-EST de Poncins

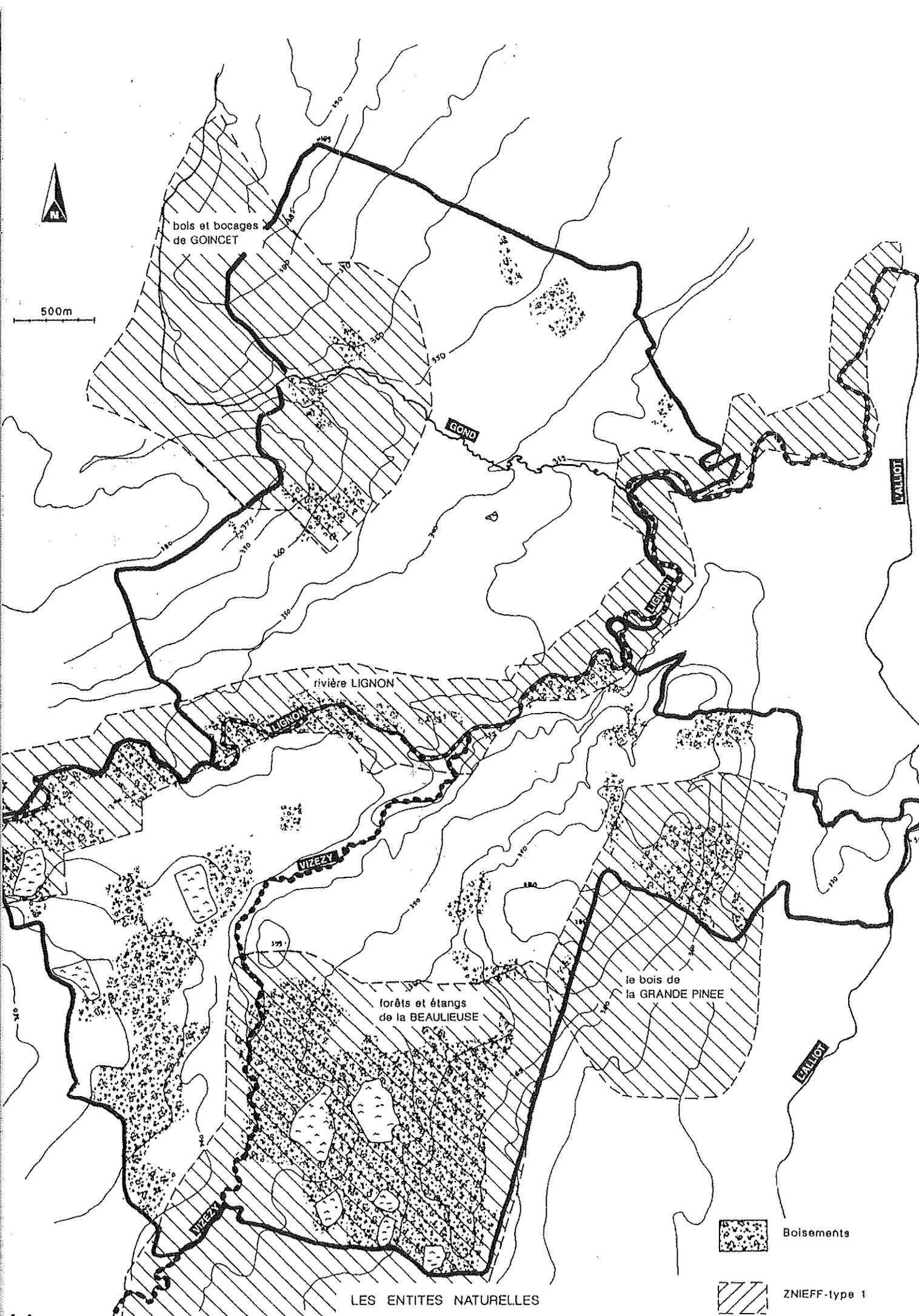
Poncins se situe également dans le champ d'inondation du Fleuve Loire. Les rives submersibles de la Loire ont fait l'objet de plans établis en application du décret du 30 octobre 1935. Ces plans ont été approuvés en Conseil d'Etat (décret n° 47 - 1799 du 2 septembre 1947). Ils ont été complétés par des dispositions techniques (article 6 du décret du 30 octobre 1935) approuvées en Conseil d'Etat (décret n° 72 - 872 du 5 décembre 1972).

Ces plans permettent de s'opposer à toute action ou ouvrage qui pourrait faire obstacle à l'écoulement des eaux ou restreindre de manière nuisible le champ d'inondation. Ces plans constituent une servitude d'utilité publique (EL2) affectant l'utilisation des sols. Par contre ces dispositions ne recouvrent pas la notion de risque, cette dernière relève du domaine de la sécurité et la salubrité publique (art R 111.2 du C.U).

Les dispositions techniques ont divisé la zone inondable en deux sous-secteurs:

- une zone de grand débit fort courant, dite zone A qui remonte le cours du Lignon jusqu'au confluent du Vizezy.
- une zone complémentaire de faible courant, dite zone B où les prescriptions sont moins sévères que dans la zone "A". Le secteur des "Petites Varennes" se trouve partiellement en zone B.





bois et bocages
de GOINCET

rivière LIGNON

forêts et étangs
de la BEAULIEUSE

le bois de
la GRANDE PINEE

GOINCET

LIGNON

BEAULIEUSE

BEAULIEUSE

LIGNON

BEAULIEUSE

Boisements

ZNIEFF-type 1

LES ENTITES NATURELLES

500m

Poncins, coeur d'un site naturel riche et diversifié

Le territoire de la commune de Poncins présente "un capital nature" intéressant recensé et consigné sur l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), créé dans le cadre de la politique du patrimoine naturel menée par le Ministère de l'Environnement.

Les ZNIEFF sont de deux types :

- Les zones de type II qui regroupent de grands ensembles naturels riches offrant des potentialités biologiques importantes.

Poncins se situe toute entière dans une zone de ce type dénommée "plaine du Forez" et regroupant 61 communes.

- Les zones de type I, de superficie limitée, caractérisées par la présence ou l'association d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel.

Quatre zones sont répertoriées sur Poncins :

. Le Bois de la Grande Pinée : boisement de chênes sessiles et de pins abritant les nidifications de nombreux rapaces.

. La forêt et les étangs de la Beaulieuse : boisements en zone humide entrecoupés d'étangs extrêmement typés contrastant avec le reste de la plaine du Forez.

. Rivière Lignon : l'une des plus belles rivières de la plaine du Forez. Elle demeure la seule à abriter des ombres. Les conditions de milieu favorables à cette espèce doivent être maintenues.

. Bois et bocage de Goincet : Zone de bocage assez préservée ; présence de la pie grièche à tête rousse, du faucon hobereau ou du torcol (oiseau grimpeur au cou souple).





Poncins, un bourg structuré de quelques hameaux importants, un habitat éparé conséquent

La bourgade de Poncins est implantée au carrefour de la route départementale N° 113 et de la voie communale assurant la liaison entre la RD 60 et la RN 89.

Ayant conservé au fil du temps sa structure médiévale, elle présente un habitat ancien bien regroupé autour de son église et de l'emplacement d'un château dont il est fait état au XIIIème siècle.

Bloqué au nord-ouest par le Lignon, le bourg s'est développé récemment de manière pavillonnaire en direction de Feurs sous forme de lotissement, les constructions se sont aussi disséminées sur l'ensemble du territoire, le long des voies de communication ou à côté de l'habitat ancien.

L'exode rural a entraîné une transformation des hameaux extérieurs. Initialement agricoles, ils sont peu à peu devenus résidentiels et leur structure s'est renforcée. Il s'agit essentiellement de Vizézy, les Morands et Bruliole, Goincet et à moindre échelle, la Croix Blanche.



3. Habitat

Permis de construire délivrés pour des logements

	Avis Fav.	Annulé	Avis Défav.	Sursis à statuer
1989	18	0	2	0
1990	16	2	1	0
1991	15	2	0	0

L'examen du nombre de permis de construire, s'il présente une certaine régression au cours des dernières années, reste néanmoins d'un niveau élevé qui justifie la nécessité de cerner sur la commune les conditions de développement de l'habitat.

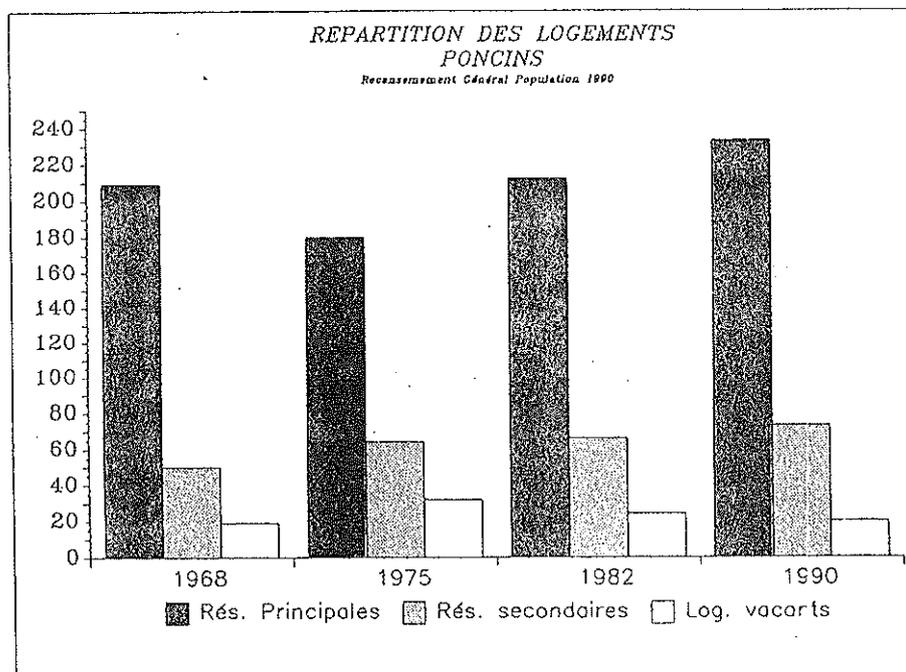
EVOLUTION LOGEMENTS	1968	1975	1982	1990
Nombre de logements	278	276	302	326
dt Rés. principales	209	180	212	233
Rés. secondaires	50	64	66	73
Logements vacants	19	32	24	20

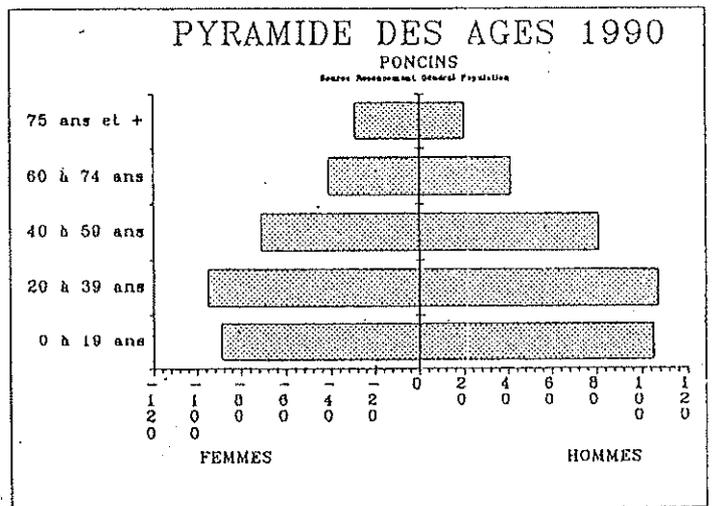
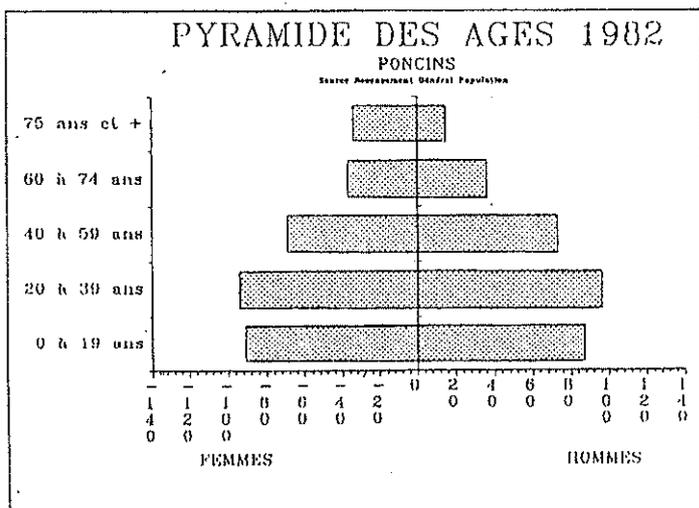
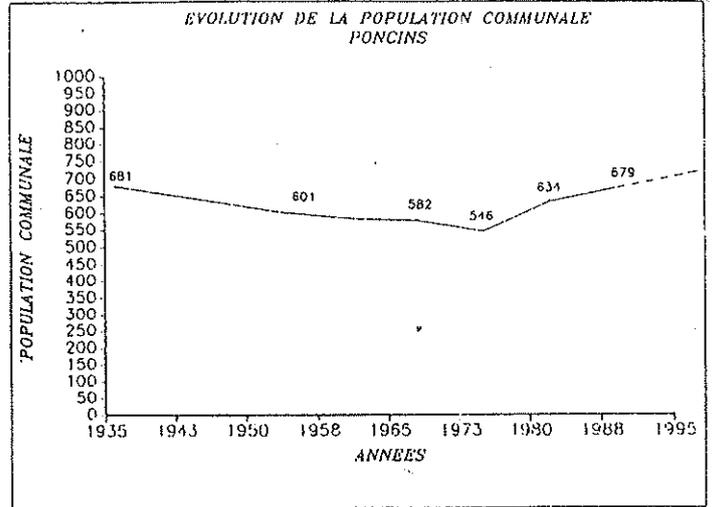
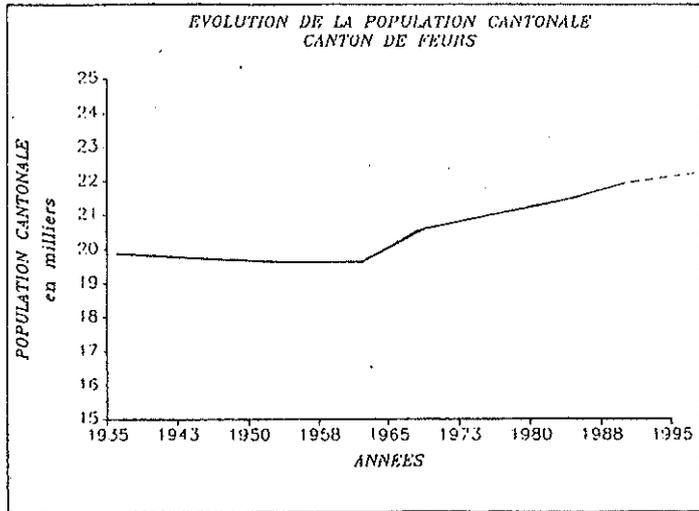
Le parc résidentiel de Poncins obéit aux trois caractéristiques suivantes :

- une augmentation des résidences principales à partir de 1975 : en concordance avec le solde migratoire positif et le nombre élevé de permis de construire, elle correspond au développement de l'habitat pavillonnaire.

- une augmentation des résidences secondaires : la qualité des sites naturels, alliée à un climat agréable, rendent Poncins attractive à l'égard des séjours de vacances. Les anciens logis, délaissés, répondent à la demande de résidences secondaires.

- un nombre de logements vacants stable et relativement faible : cette catégorie correspond probablement à des logements difficilement aménageables ou reconvertibles.





4. Démographie (source INSEE)

. Evolution de la population

La commune de Poncins comptait :

. en 1896.....915 habitants
. en 1936.....681 habitants
. en 1954.....601 "
. en 1962.....582 "
. en 1968.....579 "
. en 1975.....546 "
. en 1982.....632 "

Le dernier recensement de 1990 fait état de 679 habitants.

L'évolution de la population de Poncins traduit, à l'image de l'ensemble des petites communes, un exode rural important jusqu'en 1975. A partir de cette date, la courbe s'inverse pour atteindre en 1990 un niveau comparable à celui de 1936.

Ce phénomène s'explique essentiellement par la proximité de la ville de Feurs, combiné au phénomène de société de "vouloir vivre à la campagne". Cette courbe ascendante devrait se confirmer au cours des prochaines années.

. Mouvements démographiques

Mouvements démographiques	Période		
	68/75	75/82	82/90
Accroissement	- 33	86	47
dont solde naturel	- 8	- 1	25
dont solde migratoire	- 25	87	22
Naissances	40	45	66
Décès	48	46	41

Le phénomène migratoire s'est surtout développé au cours de la période 1975-1982. On constate une forte progression des naissances entre 1982 et 1990, ce qui traduit vraisemblablement l'implantation de jeunes couples lors de la période précédente.

. Structure de la population, pyramide des âges et répartition par sexe
La répartition par sexe est conforme aux statistiques générales, on note, entre autres, une majorité de femmes dans la tranche d'âge supérieure.

La pyramide des âges présente une base relativement solide qui confirme l'implantation des jeunes couples sur la commune depuis 1975. On peut souligner l'accroissement, entre 1982 et 1990, de la 1ère tranche d'âge 0-19 ans, dûe au nombre important de naissances déjà constaté.



5. Economie

5.1 Agriculture (source RGA 1988)

Poncins est une commune essentiellement à vocation agricole.

Le Recensement Général Agricole de 1988 contient les statistiques suivantes :

- Nombre d'exploitations

38 exploitations dont 21 sur lesquelles le chef d'exploitation est à temps complet.

- Superficie agricole utilisée

997 hectares sont utilisés pour l'exploitation agricole (cette superficie concerne celle de l'ensemble des exploitations ayant leur siège sur la commune. Des terrains peuvent être éventuellement localisés sur les communes voisines et, inversement, des terrains exploités par des exploitations n'appartenant pas à la commune ne sont pas comptabilisés). La superficie moyenne par exploitation, de 26,2 hectares, se rapproche de la moyenne départementale (28 ha).

- Spécificité de l'activité agricole

Les exploitations sont généralement tournées sur l'élevage. Le cheptel de 1988 se monte à :

- 770 bovins

- 380 ovins

- 770 porcins

- plus de 10 000 volailles

Age des exploitants agricoles

En 1988 plus de la moitié des exploitants ont un âge supérieur à 50 ans (21 exploitants sur 38), néanmoins la classe d'âge la plus nombreuse est celle de 35/49 ans avec 10 exploitants.

Comme sur l'ensemble du secteur rural, on constate à Poncins une diminution du nombre des exploitants agricoles, et notamment des jeunes agriculteurs. Cette tendance s'explique par le regroupement de certaines exploitations (restructuration) mais aussi par l'abandon pur et simple de nombre d'entre elles. Les terrains les moins riches ou nobles risquent d'être délaissés et posent d'ores et déjà le devenir des paysages, ceux ci risquant d'évoluer en vaste friche agricole.

5.2 Autres activités

La commune de Poncins ne comporte pas d'activités industrielles proprement dites. La Chambre des Métiers recense néanmoins 8 entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers ; 6 d'entre elles sont considérées comme de l'artisanat de "production", les deux autres répondant à l'appellation d'artisanat de "proximité".

6. Loisirs et services

L'ensemble de services administratifs, hospitaliers ou commerciaux sont basés au chef lieu du canton : Feurs, qui dispose également d'équipements de loisirs très complets.

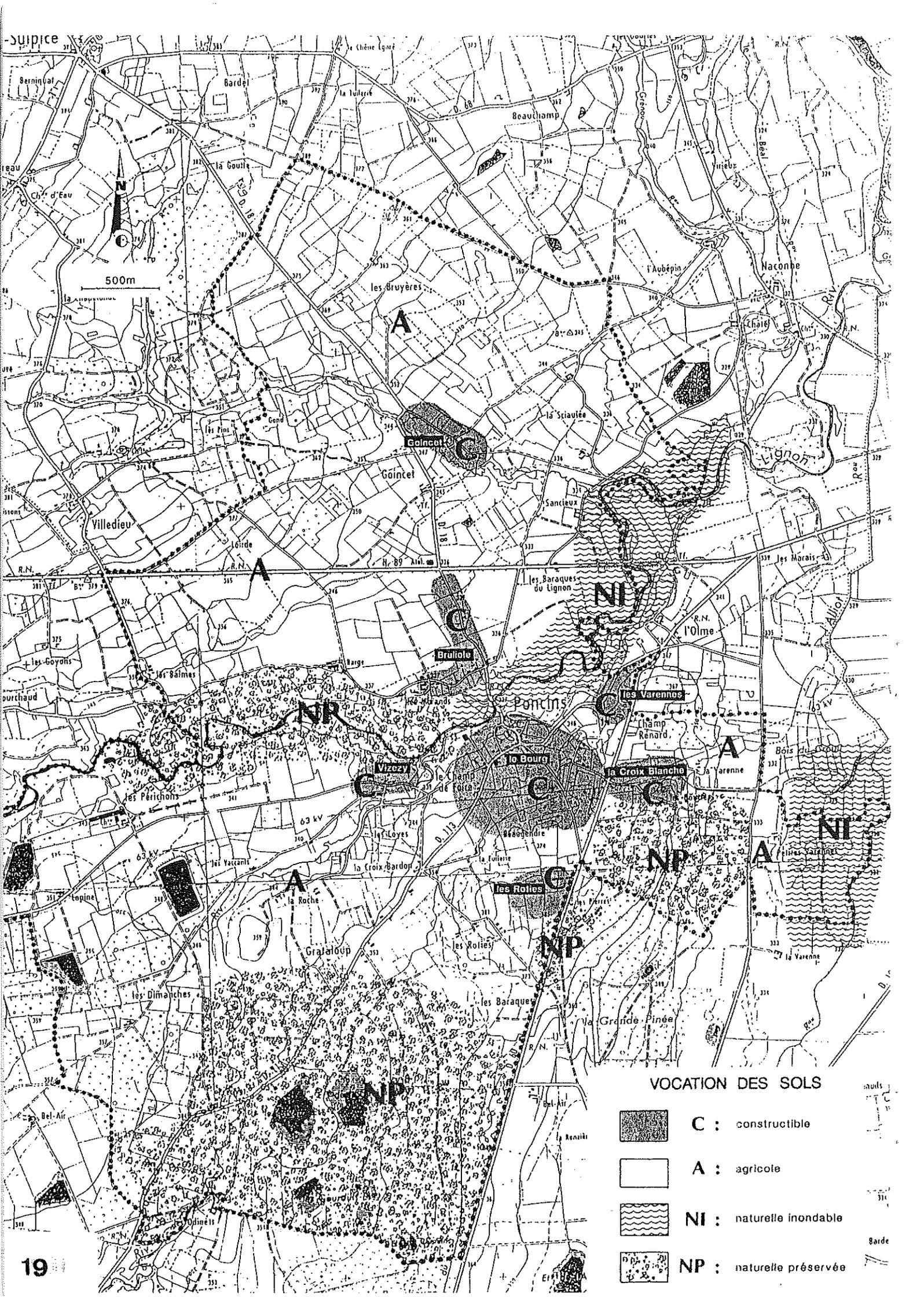
Néanmoins, la commune de Poncins possède une école communale primaire et maternelle qui comprend 4 classes, ainsi qu'une structure sportive non négligeable :

- 1 terrain de foot-ball (avec vestiaires)

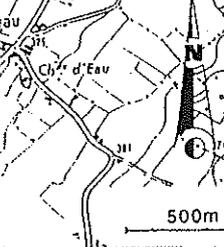
- 2 courts de tennis

- 1 terrain de boules

Place de l'Eglise, un bâtiment a été réaménagé en centre associatif et culturel, A ce titre il abrite un espace bibliothèque.



-sulpice



VOCATION DES SOLS

-  **C** : constructible
-  **A** : agricole
-  **NI** : naturelle inondable
-  **NP** : naturelle préservée

B - PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT
ET JUSTIFICATION DES ZONES

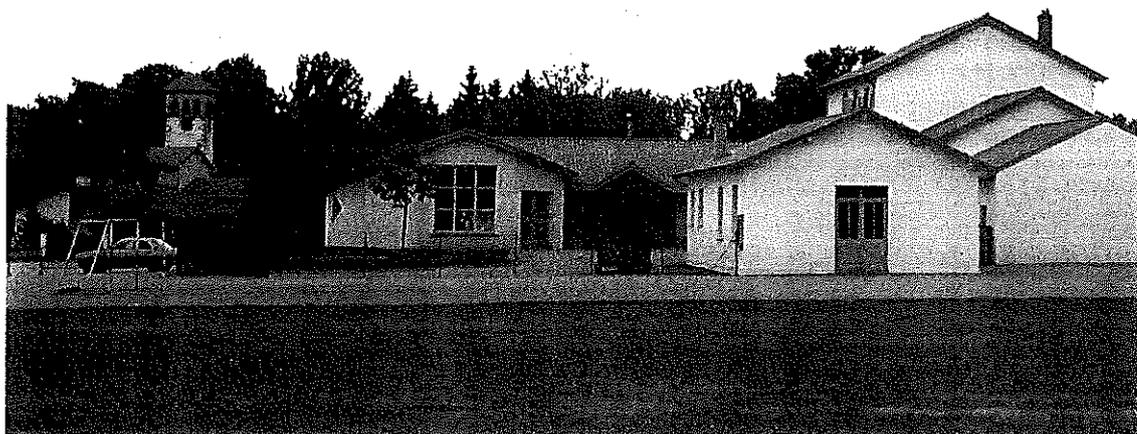
Le développement de l'habitat pavillonnaire constaté actuellement nécessite que celui-ci soit contrôlé de manière à ne pas nuire d'une part à l'activité agricole, d'autre part à l'environnement, par un "semis" de constructions individuelles, ni à compromettre l'économie communale par des contraintes financières d'équipement et de gestion de la commune.

La réflexion menée dans le cadre de la définition des Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme conduit à identifier clairement les zones de densification de l'habitat : zone C, les zones à vocation agricole prédominante : zone A, et le secteur naturel protégé : zone N.

La délimitation du secteur constructible a été élaborée

- d'une part dans le souci de satisfaire, aussi bien en qualité qu'en choix de terrains, à la demande actuelle et prévisible d'espaces voués à l'habitat.

- d'autre part de manière à limiter l'utilisation de l'espace, à préserver les activités agricoles, à protéger les espaces forestiers, les sites et paysages naturels tout en prenant en compte la prévention des risques liés aux éléments naturels : crues, glissements de terrains, terrains humides entre autres...



LES ZONES C

Elles correspondent aux secteurs dits "constructibles".

Ainsi le bourg, certains hameaux et autres groupements d'habitation d'une certaine importance, ainsi que l'espace qui leur est contigu peuvent être identifiés comme constructibles en application de l'article L 111.1-2 du Code de l'Urbanisme.

Les principes de constructibilité retenus sont, outre la présence de l'habitat existant,

- la disponibilité des sols
- les possibilités de desserte et de raccordement aux réseaux d'équipement : voirie, eau potable, assainissement
- le respect des exploitations agricoles
- la compatibilité avec les itinéraires de collecte des ordures ménagères et de ramassage scolaire.

Le Bourg

A partir de différentes voies structurantes la zone constructible du bourg couvre le centre ancien, le champ de foire, et la butte de Rampeau.

Cette zone contient la plus grande réserve de parcelles libres du secteur constructible.

Le hameau des Varennes

Ce secteur comporte principalement le lotissement des Varennes. Son classement en constructible permet de combler les quelques parcelles vacantes. La partie boisée qui isole en partie le hameau de la route départementale N° 60 est protégée par un classement en N : zone naturelle.

La Croix Blanche

C'est la seule partie de la commune, située à l'est de la RD 60 classée dans le domaine constructible. Celui-ci regroupe la partie déjà construite et permet seulement l'implantation de une ou deux constructions supplémentaires. En effet, pour des raisons de sécurité routière, il n'est pas souhaitable de voir l'urbanisation s'établir de part et d'autre de la route départementale.

Les Rôties - Beaugendre (étymologiquement : les Rotis - la Beaugende¹)

Il s'agit d'un secteur sur lequel des constructions particulières ont été autorisées ces dernières années. Les parcelles disponibles permettent l'implantation théorique d'une douzaine de constructions supplémentaires.

Placée en bordure de la RD 60 cette zone nécessite l'aménagement d'un carrefour de caractéristiques conformes rendu possible par la maîtrise foncière communale de la parcelle en façade de la RD 60.

Vizézy

C'est l'un des plus anciens hameaux, implanté entre les deux rivières le Lignon et le Vizezy en amont de leur confluent. Le classement retenu ne comprend que des parcelles non soumises au risque d'inondation. Sept à huit constructions supplémentaires peuvent être envisagées.

Bruiole

Le périmètre de ce secteur d'urbanisation, établi le long de la voie communale N° 1 reliant le bourg à la RN 89, respecte les terres et exploitations agricoles riveraines. Dans le souci de ne pas surcharger le réseau d'assainissement soumis à un poste de relevage rapidement saturé en période de crue du Lignon, la zone constructible englobe uniquement le bâti existant.

Trois ou quatre constructions supplémentaires sur les parcelles vacantes peuvent être envisagées.

Goincet

Ce hameau, situé au nord de la RN 89, a connu ces dernières années un développement pavillonnaire conséquent le long de la voie communale. Son caractère constructible a été maintenu et le périmètre d'urbanisation englobe le hameau ancien.

Goincet est identifié comme un secteur sensible du point de vue archéologique, aussi les constructions qui y seront envisagées seront soumises aux prescriptions du service régional de l'archéologie.

¹précision fournie par Mlle Gonon

Situation des différents secteurs constructibles par rapport au réseau d'assainissement

- Une grande partie de la zone centre bourg est raccordable. Un projet d'extension est à l'étude pour desservir le hameau de Vizezy, l'extrémité ouest du Champ de Foire pourra être raccordée sur l'antenne projetée.

- Le lotissement des Varennes est relié au réseau et à la station d'épuration de la commune de Cleppé.

- Les secteurs des Rôties - Beaugendre, de Bruliolle et de Croix Blanche sont raccordés en quasi totalité sur le réseau communal. Sur le secteur de Goincet ainsi que sur les parcelles non raccordables des autres secteurs, la solution "assainissement individuel" pourra être envisagée à condition que le terrain présente une superficie suffisante et que la structure du sol le permette.

LES ZONES A

Elles correspondent au milieu rural où se trouvent la plupart des sièges d'exploitation agricole. Seuls les bâtiments liés à l'activité agricole sont autorisés au titre des constructions nouvelles. L'aménagement et l'extension des bâtiments existants, de vocation diverse, pourront être autorisés sous condition.

LES ZONES N

Ce sont des zones naturelles à protéger de la construction pour préserver l'environnement existant ou en raison des risques naturels potentiels. Seuls les aménagements et extension de bâtiments existants pourront être éventuellement autorisés sous condition.



C - SUPERFICIES DES ZONES ET
CAPACITE D'ACCUEIL

CAPACITE D'ACCUEIL DES ZONES CONSTRUCTIBLES

DESCRIPTIF DES ZONES	SURFACE TOTALE (en ha)	SURFACE LIBRE (en ha)	NOMBRE DE LOGTS	EQUIVALENT HABITANTS
LE BOURG	52.92	36.03	78	234
HAMEAU DES VARENNES	4.95	1.07	4	12
LA CROIX BLANCHE	3.20	1.12	4	12
LES ROTIES-BEAUGENDRE	6.60	5.35	16	48
VIZEZY	3.80	2.02	9	27
BRULIOLE	10.12	3.97	16	48
GOINCET	11.32	5.72	19	57
TOTAL	92.91	55.28	146	438

SUPERFICIE DES ZONES

	SUPERFICIE (en hectares)	POURCENTAGE/ Total Commune
ZONE AGRICOLE	1 369.77	66.40
ZONE PROTEGEE	600.32	29.10
Sous Total ZONES NATURELLES	1 970.09	95.50
ZONE CONSTRUCTIBLE	92.91	4.50
TOTAL	2 063.00	100.00

NOUVELLES LOCALES

* FLEURISSEMENT 1993

La Commission Fleurissement du SICMMAT passera après le 15 août. La date précise ne nous a pas encore été communiquée.

La Commission Communale du Fleurissement visitera les maisons entre le 15 et le 24 juillet prochain. Nous avons remarqué des progrès certains dans la qualité des fleurissements et nous vous encourageons vivement à poursuivre vos efforts !

* TONNAGE PONT DU LIGNON

Nous vous rappelons que le Pont du Lignon est limité à 6 tonnes. Suite aux nombreuses infractions, les trottoirs du pont subissent d'importantes dégradations qui coûtent cher à la Commune, donc à nous tous.

* LABOURS

Lors des labours, il est interdit d'utiliser les voies communales et rurales pour tourner. De telles manoeuvres détériorent et salissent nos chemins qui ne sont pas faits pour cette utilisation.

* PERMIS DE CHASSE

En raison de la fermeture du Secrétariat de Mairie durant les Congés d'été, nous invitons les chasseurs à venir retirer leur permis le plus tôt possible.

* ACHATS DE CONTAINERS

Suite à de nouvelles demandes, la Commune propose d'organiser un achat groupé de containers, ce qui permet d'obtenir des tarifs réduits. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en Mairie.

* DECHETTERIE DE FEURS

Nous vous rappelons que la Commune est adhérente à la déchetterie de Feurs. Tous les Poncinois y ont donc accès, le dépôt du premier M3 est gratuit, il suffit de se munir d'un justificatif de domicile (quittance EDF, PTT, etc.).

* CLUB DE TENNIS

Les personnes intéressées par la création d'un Club de Tennis sont invitées à se faire connaître en Mairie le plus rapidement possible.

* BLASON de PONCINS

La commune envisage de créer un blason, signe de reconnaissance de Poncins. Si ce projet vous inspire, nous sollicitons tous les talents et vous proposons de contacter la Mairie pour plus de précisions.

